



# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

## DE LA PATINOIRE ET

## DE L'ANNEAU DE GLACE



1. Lorsque le surveillant du site n'est pas présent, un parent responsable doit accompagner les enfants de moins de 10 ans.
2. **Il est strictement défendu de fréquenter ce site en dehors des heures d'ouverture.**
3. En cas d'urgence, blessures ou autres, composez immédiatement le 9-1-1. Une trousse de premiers soins est disponible dans le chalet des patineurs.
4. En cas de dommage sur la surface glacée ou sur les bandes de la patinoire, aviser immédiatement la Municipalité au 418-387-2534.
5. Veuillez garder les lieux propres en tout temps.
6. Il est primordial de respecter tous les joueurs se trouvant sur les surfaces glacées

### Il est strictement défendu :

1. De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
2. De s'attarder ou flâner en bordure de la patinoire et dans le chalet des patineurs.
3. De s'asseoir sur le bord de la bande.
4. De boire et de manger sur les surfaces glacées.
5. De fumer, de consommer des drogues et de boire de l'alcool sur le site de la patinoire (glaces et chalet des patineurs).
6. De patiner avec quelqu'un sur le dos.
7. De se tirer ou de se bousculer.
8. De jeter des objets sur la patinoire.

## **RÈGLEMENTS DU HOCKEY LIBRE (PATINOIRE)**

1. Tous les participants doivent porter un casque de hockey homologué CSA avec un protecteur facial complet, une paire de gants et un protège-cou.
2. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.
3. Le hockey libre se veut une activité participative et non compétitive.
4. Il est défendu de jouer à la tague et de faire des chaînes.

## **RÈGLEMENTS DU PATINAGE LIBRE**

### **(ANNEAU DE GLACE)**

1. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte.
2. Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faible calibre de tout âge.
3. Il est interdit de faire des courses ou de patiner à des vitesses excessives.
4. Il est défendu de patiner dans le sens contraire ou à reculons.
5. Il est défendu de jouer au hockey et à la tague, d'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.

### **AUTRES:**

1. Les réservations faites auprès de la Municipalité sont prioritaires en tout temps.
2. La Municipalité s'engage à vous offrir des installations de très bonnes qualités. En ce sens, la Municipalité se dégage

de toutes responsabilités en ce qui a trait aux blessures et aux accidents.

3. Le non-respect de tous ces règlements peut causer des blessures ou des incidents.
4. L'entretien de la glace est effectué périodiquement selon l'état de la glace et les conditions climatiques.
5. La Municipalité se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps et ce, sans préavis.
6. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur.
7. Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire et de l'anneau de glace.
8. La Municipalité de Saint-Elzéar se dégage de toutes responsabilités en ce qui a trait aux vols.

## **HORAIRE DE LA PATINOIRE**

|   |                                     |  |   |
|---|-------------------------------------|--|---|
|  | <b>SAISON 2017-2018</b>             |  |  |
|  | LUNDI AU VENDREDI                   | 18h – 21h                                  |  |
|   | SAMEDI ET DIMANCHE                  | 10h – 12h et 13h – 16h                     |   |
| <b>PÉRIODE DES FÊTES ET JOURS FÉRIÉS</b>  |                                     |  |   |
| <b>SAMEDI ET DIMANCHE</b>   | <b>LUNDI</b>                        | <b>MARDI AU VENDREDI</b>                   | <b>SAMEDI ET DIMANCHE</b>   |
| <b>23-24 DÉC.</b>   | <b>25 DÉC.</b>                      | <b>26 AU 29 DÉC.</b>                       | <b>30-31 DÉC.</b>   |
| 10h – 12h<br>13h – 16h  | 13h – 16h                           | 10h – 12h<br>13h – 16h<br>18h – 21h        | 10h – 12h<br>13h – 16h  |
| <b>LUNDI</b>  | <b>MARDI AU VENDREDI</b>            | <b>SAMEDI ET DIMANCHE</b>                  | <b>LUNDI</b>  |
| <b>1<sup>ER</sup> JAN.</b>  | <b>2 AU 5 JAN.</b>                  | <b>6-7 JAN.</b>                            | <b>8 JAN.</b>   |
| 13h – 16h   | 10h – 12h<br>13h – 16h<br>18h – 21h | 10h – 12h<br>13h – 16h                     | 10h – 12h<br>13h – 16h<br>18h – 21h   |
| <b>VENDREDI</b>   | <b>VENDREDI</b>                     | <b>LUNDI-VENDREDI</b>                      |   |
| <b>26 JAN.</b>  | <b>9 FÉV.</b>                       | <b>5-9 MARS (si conditions favorables)</b> |   |
| 10h – 12h<br>13h – 16h<br>18h – 21h   | 10h – 12h<br>13h – 16h<br>18h – 21h | 10h – 12h                                  | 13h – 16h    18h – 21h  |